

Délibération 7/2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 24/09/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 23/09/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 23/09/2020 et convoqué par lettre du 10/09/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présent(e)s :

Monsieur Denis BERTRAND  
Madame Marie Laure MUGNIER  
Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Étaient absent(e)s :

Madame Aurélie MAILLOLS  
Monsieur Fabrice VERDIER  
Madame Dominique GIRON  
Monsieur Pierre BOULDOIRE  
Monsieur Sébastien DAVID

RECETTES  
LE 30 SEP 2020  
BUREAU DE LA MAIRIE

30 SEP. 2020

BUREAU DE LA MAIRIE

**OBJET : Constitution du Comité de Suivi.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;  
Vu la délibération 01/2020 : Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75 ;

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du syndicat mixte étant rapporteur,  
le Comité syndical,

1°) Constate que conformément à l'article 30 de la convention d'affermage signée avec la Société A75 Networks, il convient de constituer un Comité de suivi de la Délégation de Service Public.

2°) Monsieur Denis BERTRAND, Madame Marie Laure MUGNIER, sont désignés membres du Comité de suivi.

Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75

  
Monsieur Denis BERTRAND

